



Conseil Municipal du 6 juillet 2017

Compte rendu

Date de convocation
28 juin 2017

Conseillers en exercice 19

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : Mme Virginie SOCHARD

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 6 juillet 2017 à 20h00, sous la Présidence de M. Patrick GUEN, Maire.

Date de convocation : 28 juin 2017

Etaient présents : M. Patrick GUEN, M. Jacques JACOB, Mme Anne-Marie MALHERBE, Mme Marie-Hélène CRENN (arrivée au point n°2), M. Sébastien DELANOE, M. André TROADEC, M. Jean-Jacques AUTRET, M. Alain CABIOCH, Mme Angélique QUERE, Mme Françoise LE BER, Mme Marie-Hélène QUIEC (arrivée au point n°2), Mme Carol AUTRET, Mme Virginie SOCHARD, Mme Sonia SENANT, Mme Josette BOUTOILLER, M. Jean-Michel CADIOU M. Louis ROLLAND, Mme Tiphaine GILLET.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : M. Thierry PRIGENT, qui avait donné pouvoir à M. Patrick GUEN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 mai 2017

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Transmis à l'ensemble du conseil municipal par courriel le 19 mai 2017.

Il doit être approuvé en début de séance.

Les conseillers adoptent le compte rendu à l'unanimité.

2. Attribution des subventions aux associations

(Rapporteur : M. DELANOE/délibération)

Le tableau d'attribution des subventions aux associations est présenté à l'assemblée. Il est joint en annexe de la présente délibération.

Mme BOUTOILLER demande des explications à propos du refus d'octroi de subvention à la MAM « les p'tits moussaillons ». M. DELANOE indique qu'il s'agit d'une décision de la commission qui considère que l'activité de la MAM est une activité concurrentielle et que les assistantes maternelles « individuelles » ne bénéficient pas d'aides financières de la part des communes. Il souligne aussi que la municipalité leur a accordé une subvention en 2016 pour démarrer leur activité. Mme SOCHARD précise aussi que la CAF verse une prime à chaque assistante maternelle au début de sa carrière et qu'une indemnité d'entretien est versée par les parents afin d'acquérir du matériel.

Après en avoir délibéré et à la majorité, l'assemblée valide les propositions d'attribution présentées à l'exception de Mmes Josette BOUTOILLER, Tiphaine GILLET et de MM.

ROLLAND et CADIOU qui s'abstiennent en raison du refus d'octroi de subvention à la MAM « les p'tits moussaillons ».

3. ALSH et garderie : mise en place de la tarification modulée en fonction des ressources

(Rapporteur : Mme MALHERBE/délibération)

Dans le cadre de la convention de soutien financier par la CAF des services extrascolaires et périscolaires, il est demandé aux communes de mettre en place une tarification modulée en fonction des ressources des familles. Cette tarification s'appuie sur le quotient familial déterminé par le revenu imposable et la composition de la famille.

La grille tarifaire proposée est jointe en annexe à la délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée valide la grille tarifaire proposée qui sera applicable à compter de septembre 2017.

M. CADIOU souhaite savoir pourquoi la mutualisation des ALSH de Sibiril, Mespaul et Plougoulm ne sera pas effective cette année et regrette un manque de concertation entre les communes. Mme MALHERBE indique que les enfants devaient être accueillis chaque année au sein d'une commune différente. Or, il a été décidé par EPAL que la mutualisation se déroulerait chaque année à Plougoulm. La commission a donc décidé de facturer des frais de fonctionnement aux deux communes (correspondants aux frais du personnel de cantine à la charge de la commune de Plougoulm). Les Maires de Sibiril et de Mespaul s'y opposant, la mutualisation ne se fera pas cette année.

4. Ecole Charles Perrault : retour à la semaine de quatre jours

(Rapporteur : Mme MALHERBE/délibération)

Dans le cadre de l'organisation des rythmes scolaires, un décret donne la possibilité aux communes de revenir à la semaine de quatre jours. M. le Maire propose donc de modifier l'organisation des rythmes scolaires en ce sens à compter de la rentrée de septembre 2017, comme l'a fait l'école Ste-Thérèse en 2016.

En effet, il a été constaté par le corps enseignant et le personnel affecté aux services périscolaires que les enfants sont plus fatigués. Le Conseil d'école du 26 juin 2017, qui s'est notamment appuyé sur un sondage auprès des parents quasi-unanimes, a donné un avis favorable au retour à la semaine de quatre jours. L'académie de Rennes a accepté la demande de dérogation qui devait impérativement être transmise pour le 4 juillet.

Les plannings du personnel seront modifiés en conséquence. Il est souligné que les agents ont acquis des compétences en matière d'animations et que celles-ci ont été appréciées des enfants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée valide le retour à la semaine de quatre jours pour l'école Charles Perrault à l'exception de M. CADIOU qui s'abstient parce que la demande de dérogation a déjà été faite.

5. Régularisation financière du traitement des ADS 2016

(Rapporteur : M. JACOB/délibération)

Dans le cadre du traitement des Autorisations du Droit des Sols (ADS) par le service commun de Haut-Léon Communauté, le montant prévisionnel pour la commune de Plougoulm était de 6 986,00 €. Le nombre d'actes a été plus élevé que prévu, aussi la commune est redevable de 1327,00 € (8 313,00 € au total pour le traitement des ADS en 2016).

ACTES	Nombre	Prix	TOTAL
Certificat d'urbanisme d'information	63	22,44	1.413,72

Certificat d'urbanisme opérationnel	11	55,08	605,88
Déclaration de travaux	55	69,36	3.814,80
Permis de construire	18	137,70	2.478,60
Permis d'aménager	0	182,58	0,00
Permis de démolir	0	27,54	0,00
	147		8.313,00

M. le Maire propose d'entériner cette régularisation financière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée valide cette régularisation financière

6. Dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'étude et l'aménagement de l'anse du Guillec

(Rapporteur : M. CABIOCH/délibération)

Lors du comité syndical du 29 juin 2016, la dissolution du syndicat intercommunal pour l'étude et l'aménagement de l'anse du Guillec a été votée à l'unanimité. Cette dissolution implique un transfert de la gestion de la vallée du Guillec à Haut-Léon Communauté, compétente en la matière et, en conséquence, d'un transfert de l'actif (pas de passif), ci-joint à la présente délibération, du syndicat à l'EPCI.

M. le Maire propose d'entériner la dissolution du syndicat et d'approuver les conditions de liquidation proposées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée valide la dissolution du syndicat et approuve les conditions de liquidation.

7. Décisions prises en vertu de la délégation du Maire (article 2122-22 du CGCT)

Décisions de mai/juin 2017

Marché programme voirie 2016-2017

Objet : 1^{er} acompte de 95 % du marché

Montant : 14 739.49 € TTC

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec l'entreprise COLAS

Objet : Enrobé sur le parking du pôle médical/pharmacie

Montant : 6 587.70 € TTC

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec l'entreprise FONDASOL

Objet : Sondage pour extension de l'école

Montant : 2 340 € TTC

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec l'entreprise SEGILOG

Objet : Droit d'utilisation des logiciels

Montant : 4 644 € TTC

Participation financière à la commune de Mespaul

Objet : Aménagement du bourg de Sainte Catherine

Montant : 17 493.30 € TTC

Frais notarié Me LEMOINE

Objet : Achat du terrain Kerbrat

Montant : 72 050 € TTC

Situation n°4 entreprise COBA

Objet : Construction boulodrome

Montant : 1065.66 € TTC

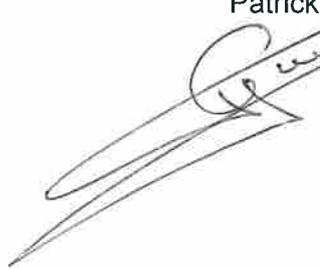
Conseil municipal - Séance du 6 juillet 2017

Page 3 sur 6

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 20h50.

Le Maire,

Patrick GUEN



LISTE DES DELIBERATIONS

D. n°2017.07.01 Approbation du compte rendu de la séance du 18 mai 2017

D. n°2017.07.02 Attribution des subventions aux associations

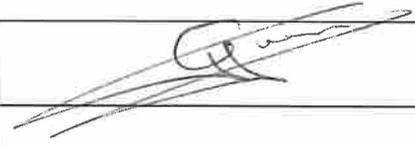
D. n°2017.07.03 ALSH et garderie : mise en place de la tarification modulée en fonction des ressources

D. n°2017.07.04 Ecole Charles Perrault : retour à la semaine de quatre jours

D. n°2017.07.05 Régularisation financière du traitement des ADS

D. n°2017.07.06 Dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'étude et l'aménagement de l'anse du Guillec

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

Patrick GUEN,	
Jacques JACOB,	
Anne-Marie MALHERBE,	
André TROADEC,	
Marie-Hélène CRENN,	
Sébastien DELANOE,	
Jean-Jacques AUTRET,	
Thierry PRIGENT, (pouvoir à P. GUEN)	
Alain CABIOCH,	
Marie-Hélène QUIEC,	
Françoise LE BER,	
Carol AUTRET,	
Virginie SOCHARD,	
Angélique QUERE,	
Jean-Michel CADIOU,	
Josette BOUTOILLER,	
Louis ROLLAND,	
Tiphaine GILLET,	
Sonia SENANT,	